

ABONNEMENT.

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 9

**Poste :**  
 Un an . . . . . 32 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.  
 Réclames . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

29 Juin 1885.

## LA RUPTURE

Voici, dit l'Action, une grosse nouvelle qui montre sous le jour le plus édifiant l'âpreté, l'égoïsme et l'incapacité de notre personnel républicain.

Les négociations entre l'Etat et la Compagnie d'Orléans sont rompues.

Il en est de même en ce qui concerne l'Ouest.

On sait que ne pouvant plus, malgré tout, continuer la construction des lignes ferrées comprises dans le fameux plan Freycinet, le gouvernement avait résolu de s'adresser à l'industrie privée, et négocié avec les grandes Compagnies.

Les traités consentis avec le Paris-Lyon, le Nord, le Midi et l'Est, sont léonins. Ils imposent aux actionnaires d'énormes sacrifices, tandis que l'Etat, n'abandonnant aucun de ses privilèges, voit ses avantages et ses droits augmentés.

Mais le ministre, M. Raynal, parlant au nom de l'intérêt général, du Trésor public, du patriotisme, avait sans peine aucune obtenu des administrateurs des Compagnies les concessions les plus larges.

Il ne s'est heurté ici à aucune difficulté, les Compagnies ayant fait preuve de la plus grande volonté, et, d'autre part, le ministre n'étant retenu autour de lui par aucun empêchement.

Il n'en va plus ainsi dès qu'il s'agit de l'Orléans et de l'Ouest. Ces deux Compagnies enclavent les mauvaises lignes tombées en faillite, que le gouvernement a rachetées pour sauver les actionnaires et qui constituent le réseau de l'Etat.

Les lignes de ce réseau pénètrent à l'aventure dans ceux de l'Orléans et de l'Ouest, détournant le trafic de ceux-ci, et malgré cela si incapables de vivre, que chaque année les contribuables, c'est-à-dire vous et

moi, sont obligés de combler le déficit de l'exploitation.

Celle-ci est mauvaise, désastreuse, de l'aveu de tout le monde.

Et pourtant, si les républicains tiennent au réseau d'Etat, s'ils réclamaient le rachat par l'Etat de tous les chemins de fer, c'est uniquement à cause de cette exploitation, dont les plus habiles sont parvenus à se faire nommer administrateurs.

Bien entendu, ils tiennent à garder cette grasse sinécure, et ne pas laisser amoindrir l'exploitation qui la leur donne.

A tant faire que de remanier l'économie des chemins de fer, puisque le budget est obéré, il fallait se débarrasser de ce chancre qui chaque jour élargit le déficit et abandonner aux Compagnies les lignes de l'Etat, si mal administrées, si défectueusement exploitées, que les plaintes du public sont unanimes.

Le ministre n'a pas osé aller jusque-là. Il s'est contenté de chercher par des échanges de lignes, à constituer une sorte d'homogénéité dans le réseau de l'Etat.

C'est ici que M. Raynal a rencontré une opposition acharnée parmi ses propres créatures, car les administrateurs du réseau de l'Etat sont nommés par le gouvernement. Les politiciens avides n'ont rien voulu céder; ils ont, au contraire, exigé que les Compagnies leur abandonnassent des lignes productives, hors de toute proportion avec celles que le ministre offrait à ces derniers.

Il y a six jours, la convention avec l'Orléans était prête, dûment libellée sur papier timbré. Le conseil de la Compagnie l'approuvait, le ministre aussi, puisqu'il l'avait proposée. Il manquait seulement les signatures.

Le surlendemain, le ministre, au lieu de signer, avouait que ses amis du réseau de l'Etat manifestaient de nouvelles exigences et n'offraient rien en retour. Tous voulaient grossir leur lot, afin de justifier leur maintien aux postes inutiles que paie le budget.

Alors la Compagnie d'Orléans a refusé d'aller plus loin.

A cette heure, les négociations sont rompues.

Pour l'Ouest, la difficulté est plus aiguë encore, à cause de la ligne d'Orléans-Rouen, l'ancien chemin Philippart, qui pénètre un cœur même du trafic de la Compagnie. Celle-ci consent à accepter les énormes charges qu'on lui impose, mais à condition qu'on lui cède l'Orléans-Rouen.

L'Etat refuse, car il est obligé d'avouer que ses chemins, si mal conçus, si mal tracés, ne peuvent vivre qu'au détriment des voisins.

Qu'en conclure, sinon qu'il est grand temps d'en finir avec cette utopie du réseau d'Etat?

Hier, à la commission parlementaire, M. Tirard déclarait que le rejet de la convention serait désastreux par ses conséquences sur l'établissement du budget, que leur adoption, au contraire, rassurerait le crédit public.

Les conventions s'imposent à la Chambre, qui ne les goûte guère, comme une absolue nécessité financière. Sans elles, pas de budget possible en équilibre.

Que les gens raisonnables aillent donc jusqu'au bout, et qu'ils invitent M. Raynal à négocier la suppression radicale du réseau de l'Etat. Les négociations avec les Compagnies marcheront toutes seules, encore que ce soit un triste cadeau à faire à ces Compagnies que les lignes de l'Etat.

Dans tous les cas, il paraît bien difficile que la Chambre consente à voter les quatre traités dont elle est saisie. La commission même refusera d'en continuer l'examen.

Dès lors, le budget sur ressources extraordinaires, depuis si longtemps et vainement réclamé, n'est pas près d'être établi. Avec quels fonds, en effet, suffira aux dépenses des travaux de chemins de fer?

Il n'y aura qu'un remède et des plus graves, capable de faire dresser les cheveux sur la tête des députés, c'est l'emprunt et l'augmentation de l'impôt.

On ne peut sortir de là : ou les conventions à bref délai, en sacrifiant les prétentions des administrateurs des lignes de l'E-

tat, ou l'emprunt, et pour en assurer le service d'intérêt, l'établissement de nouveaux impôts.

Voilà où nous conduit l'insatiabilité des parvenus de la République.

ALFRED MARC.

Devant la commission du régime des chemins de fer, M. Tirard, ministre des finances, ne s'est pas montré très-rassuré pour le crédit de l'Etat.

M. Tirard a d'abord déclaré que la situation du marché financier ne permettait pas au gouvernement de continuer à faire périodiquement appel au crédit pour continuer les grands travaux publics. Le crédit de l'Etat, malgré une certaine abondance de capitaux, ne jouit plus d'une faveur telle qu'on puisse s'adresser cette année à l'épargne.

Le gouvernement a porté de 4 1/2 à 3 0/0 le taux de l'intérêt des bons du Trésor, sans que cette augmentation ait produit beaucoup d'argent. Aussi veut-il mieux charger les compagnies de faire appel au crédit en vue de l'exécution des grands travaux publics. Les compagnies emprunteront à des conditions plus avantageuses que l'Etat.

M. de la Porte demande quels sont les avantages de l'emprunt par les compagnies. L'Etat cessera-t-il de faire appel au crédit public? Comment fera-t-il pour les chemins vicinaux et pour les écoles? Fermera-t-on le Grand-Livre de la dette publique? Fera-t-on un emprunt en 1884 ou en 1885?

M. Tirard répond qu'il a réservé treize millions et demi pour gager l'emprunt qu'on devait faire pour les travaux publics. Il est impossible de songer à augmenter cette somme de treize millions et demi. Le ministre des finances attend les propositions de ses collègues pour savoir comment il établira son budget sur ressources extraordinaires.

On fera un emprunt en 1884. La nécessité en est dès à présent évidente. Il sera impossible de ne pas faire un emprunt à

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## EDITH SARMANY

Par Marie DE BESNERAY.

Henry prit la mine confuse d'un coupable lorsqu'il se vit le toisa de son œil sévère et lui dit d'un ton glacial :

— Fais tes adieux à Edith dès ce soir, mon cher, nous prendrons demain le premier train.

Sans proférer un mot, le jeune homme s'inclina devant M<sup>lle</sup> Sarmany, serra à peine la main qu'elle lui tendait fraternellement et sortit à la hâte.

— Voyons, petite, reprit Bréjean quand ils furent seuls, l'ambition vous dévore, paraît-il ?

— Moi !

— Qu'entendez-vous de mieux qu'une place de neuf cents francs ?

— Le bonheur.

— Un mot !... Peste ! Vous êtes difficile ! On vous offre un avenir assuré et une retraite.

— La retraite après combien d'années de travail ?

— Vingt-cinq à trente ans.

— Quelle riant perspective !

— Croyez-vous qu'il n'y a pas des milliers d'êtres qui restent pendant toute leur vie attachés à la

même chaîne, labourent le même sillon, et n'ont d'autre ressource que d'aller mourir dans un hospice ?

— Tout est pénible, sombre, désespérant, murmura l'orpheline.

— Voilà bien la jeunesse, impatiente et avide ! Attendez, ma fille, pour vous plaindre. « La vie, c'est la vraie bataille » (1), et vous ne l'apercevez encore que par le petit trou d'une aiguille ; attendez, vous dis-je, vos premiers cheveux blancs, alors peut-être vous verrez les choses telles qu'elles sont, et vous jugerez les hommes pour ce qu'ils valent.

— Pourquoi nous élève-t-on avec tant de légèreté, sans nous armer pour l'épreuve ?... Pourquoi nous berce-t-on de fables au lieu de nous montrer la réalité, c'est-à-dire les labeurs, les sacrifices, les dures obligations que nul ne saurait éviter.

— Petite raisonneuse ! s'écria Bréjean en riant, remettons cette discussion à une autre fois et occupons-nous de notre voyage. Serez-vous prête ?

— J'ai deux robes à joindre à mon linge.

— Bien. Levez-vous à cinq heures, les promenades matinales sont salutaires.

— Comment nommez-vous la commune que j'habiterai ?

— Villiers.

— Villiers ? Je ne connais pas.

(1) Arsène Houssaye.

— Un village riant et animé, des paysans bourrus et rapaces, une maisonnette confortable, des fillettes ignorantes, voilà les agréments que je vous promets. Vous en conviendrez, on tombe souvent plus mal.

Cette explication terminée, on rappela la famille, et M<sup>lle</sup> Sarmany distribua avec équité aux enfants tous ses menus trésors. Aux garçons ses images, ses boîtes, ses livres de contes ; à Pauline, ses rubans et ses premiers bijoux.

Lorsqu'elle n'eut plus rien, un sourire passa sur ses lèvres ; elle s'en allait plus pauvre encore qu'elle n'était venue !

Les adieux terminés, Edith regagna sa chambre, quand, dans la demi-obscurité du couloir, elle rencontra Henry.

— N'aurai-je pas un souvenir, moi aussi ? interrogea-t-il d'un ton bas et tremblant.

Elle demeura interdite.

— Que vais-je devenir sans vous, Edith ? reprit-il. Quel vide ! quelle tristesse !... Oublierez-vous les absents ?

— Non.

— Faites-moi une promesse.

— Laquelle ?

— Recourir à moi dès qu'un ami vous sera nécessaire ; ne pas engager votre avenir avant que je n'aie plaidé ma cause...

— Je ne comprends pas exactement ; cependant,

pareille aux fées d'autrefois, j'accomplirai votre souhait, répliqua Edith en essayant de plaisanter.

— Jurez-le.

— Ma parole ne suffit-elle pas ?

— Je veux plus encore ; venez.

Henry poussa une porte et ils se trouvèrent dans la chambrette de Pauline.

La malade, vêtue de sa longue robe de nuit, pria de toute son âme, tendant ses mains transparentes où couraient des veines bleues vers une grande statue de plâtre qui représentait la Vierge. La veillesse projetait sa lueur vacillante sur le visage de l'enfant transfigurée par la foi, sur les plis droits du manteau, et les pieds nus de la mère divine. Un rayon de bonté animait sa face de marbre et sa tête couronnée d'étoiles s'inclinait un peu comme si elle eût contemplé la fillette.

Henry arrêta Edith sur le seuil.

— Là, murmura-t-il, jurez là.

M<sup>lle</sup> Sarmany obéit.

— A mon tour, dit Henry, je jure d'être fidèle à la même tendresse, de consacrer mon intelligence, mes forces, ma jeunesse au même but : travailler pour elle, l'aimer toute ma vie... Et maintenant, fit-il en levant sur l'orpheline ses yeux expressifs où étincelait toute la noblesse de son âme, adieu !

— Adieu !...

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.  
 (A suivre.)  
 MARIE DE BESNERAY.

cette époque, puisque toutes les sommes disponibles auront été épuisées.

M. Tirard s'est ensuite assez longuement expliqué sur les avantages financiers des conventions, qui dégagent le présent.

A la fin de ses explications, M. Rouvier lui ayant demandé s'il pensait que le vote ou le rejet des conventions aurait une influence très-appreciable non-seulement sur notre situation budgétaire, mais encore sur le marché public, M. Tirard a répondu qu'il avait sur ce point une conviction profonde. Depuis deux ans, le marché n'a pas de stabilité. Si les conventions sont votées, M. Tirard estime que ce vote sera le signal d'une reprise générale des affaires. Dans le cas contraire, il faudrait s'attendre à une débâcle financière.

Après cette audition, la commission s'est ajournée sans prendre aucune décision.

## Chronique générale.

### « Effondrement ! »

Le mot a été dit par M. Tirard.

Tous les récits des reporters en font foi, comme en témoignent les citations qu'on va lire.

### Les Débats :

« M. Rouvier demande au ministre des finances quelle influence aurait sur le marché le rejet des conventions.

« M. Tirard répond que ce rejet aurait des conséquences désastreuses ; ce serait un véritable effondrement, tandis que l'adoption des conventions rassurerait le crédit public. »

### Le Rappel :

« Enfin, M. Tirard a été questionné en dernier lieu par M. Rouvier, sur l'effet que produirait le rejet ou l'ajournement des conventions.

« Le ministre a répondu que le vote des conventions était attendu avec impatience par le monde des affaires. Selon lui, la perspective d'avoir tous les ans un emprunt d'Etat de 6 à 700 millions, pendant dix ans, jette le trouble dans les esprits et entraîne les capitaux vers les valeurs étrangères. Quant au rejet, il provoquerait, d'après les termes mêmes du ministre, un véritable effondrement. »

### Le Voltaire :

« Interrogé par M. Rouvier sur l'effet que le rejet des conventions exercerait sur le marché, M. Tirard a déclaré que leur rejet produirait un véritable effondrement. »

Ainsi, c'est le ministre des finances de la République qui déclare à la commission que si on ne ratifie pas les conventions que le gouvernement a dû accepter, c'est la ruine du crédit, c'est l'effondrement !

Depuis cinq ans, le parti républicain a conduit les choses de telle façon, finances et le reste, que nous en sommes là, de l'aveu du ministre des finances... au bord de l'abîme.

Nous ne nous demandons pas sans inquiétude comment ont pu être menées par nos ministres, dans de telles conditions, les négociations avec les grandes Compagnies. Si celles-ci n'ont pas abusé de leurs avantages, c'est, en vérité, qu'elles auront fait preuve de beaucoup de patriotisme et d'un peu plus d'esprit de gouvernement que les ministres.

Mais le mot de M. Tirard n'en reste pas moins, et il aura certainement, dans le pays entier, le plus douloureux retentissement.

\*\*

Il n'y aura pas de crise ministérielle avant la séparation des Chambres.

M. Raynal a supplié le président de la République de s'y opposer, afin que la discussion des conventions avec les Compagnies de chemins de fer ne soit pas entravée.

Mais, au mois d'août, un remaniement ministériel paraît inévitable.

Deux portefeuilles au moins changeront de titulaires.

\*\*

On dit, dans l'entourage de l'Elysée, que M. Grévy est absolument bouleversé par la question religieuse.

La lettre du Pape lui a fait une impression très-grande.

Il profite de toutes les occasions pour

rappeler les ministres à la modération, en disant qu'une rupture avec le Saint-Siège pourrait avoir des résultats désastreux pour la République.

\*\*

Au Sénat, la commission judiciaire a décidé que les magistrats que le gouvernement déplacerait, et qui refuseraient d'accepter leur changement, conserveraient leur plein droit à la retraite proportionnelle. Elle a également décidé que les fonctions judiciaires devaient être absolument incompatibles avec les fonctions législatives, mais que les magistrats auraient néanmoins le droit de faire partie des conseils généraux, municipaux et des commissions hospitalières.

\*\*

L'Intransigeant s'étonne des richesses qu'il voit en certaines mains :

« J'ai failli me faire écraser dernièrement par une calèche magnifique, attelée de deux bais bruns, comme le Tattersall en a rarement vu. L'ami qui, en me tirant par le bras, m'a fait échapper aux roues de ce brillant équipage, m'a appris qu'il appartenait à M. Constans, l'ancien ministre gambettiste, lequel, en moins d'un an de ministère, où il était entré sans sou ni maille, avait, en outre, trouvé le moyen de se faire édifier un magnifique hôtel dont le mobilier éclipsait encore la bâtisse.

« Constans est parti, mais un autre l'a remplacé, et l'équipage du second ne tardera probablement pas à faire concurrence à celui du premier. Le budget porte le chiffre de soixante mille francs comme traitement de chacun des ministres, et au bout de six mois il leur sort de dessous terre, comme par enchantement, des immeubles de deux millions. Si, le jour où la République sera proclamée, la justice s'occupe de ces millionnaires-là, ce ne sera certainement pas pour les accuser d'avoir volé des petits pains. »

\*\*

### UN CASSE-TÊTE D'HONNEUR.

Trois heures sonnaient à l'horloge du Palais-Bourbon, mardi, après midi, lorsqu'un huissier solennellement se dirigea vers le banc où siège M. Camescasse, et, ayant parlé tout bas à l'éminent préfet de police, lui remit un rouleau recouvert de papier blanc que serrait une ficelle légère.

M. Camescasse, flairant des matières explosives, fit ouvrir la caisse devant lui, avec les plus extrêmes précautions.

O surprise, ô bonheur ! Elle renfermait un casse-tête, un bijou de casse-tête, qui doit bien valoir au moins 200 fr.

On n'a pas oublié que l'Intransigeant, il y a un an, à la suite des charges du boulevard Saint-Michel et du Luxembourg, ouvrit une souscription pour offrir au vainqueur de ces folles soirées un casse-tête d'honneur. C'est ce casse-tête qui a été remis mardi à M. Camescasse.

La massue, qui est argentée, est formée par deux têtes, celle d'un souteneur, avec la casquette et les accroche-cœur classiques et celle d'un sergent de ville.

La dédicace est ainsi conçue :

A M. CAMESCASSE

Les assommés des 26, 27 et 28 mai 1882.

La riposte des étudiants aux bourrades de la police ne manque pas de sel, comme on voit. M. Camescasse pourra placer ce souvenir au centre de son plus beau trophée.

\*\*

Un grand nombre d'anarchistes, socialistes, collectivistes et républicains radicaux doivent se réunir dans le dix-septième arrondissement et de là se rendre à l'Elysée pour réclamer l'élargissement de Louise Michel.

\*\*

Sur la demande du bureau du conseil municipal, M. Grévy se rendra le 14 juillet sur la place du Château-d'Eau pour l'inauguration de la colossale statue de la République qui a été transportée l'avant-dernière nuit sans encombre sur le lieu où elle doit être érigée.

\*\*

Le secrétaire de la présidence vient de commander quarante mille cartes pour être distribuées aux invités de la revue du 14 juillet.

Six cents cartes blanches donnant accès à la tribune présidentielle et à ses annexes,

sont réservées au corps diplomatique, aux ministres et aux membres du Sénat et de la Chambre des députés. Les autres cartes sont bleues et donnent le droit de se placer et de circuler partout, excepté dans les tribunes officielles. (Voltaire.)

\*\*

Académie française. — On annonce que M. François Coppée vient de poser sa candidature à l'Académie française pour le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Jules Sandeau ; c'est le seul candidat sérieux que rencontre jusqu'à présent M. Edmond About, qui, lui aussi, ambitionne le titre d'immortel et l'habit aux palmes vertes.

\*\*

On sait l'opposition que rencontre en Angleterre la construction d'un tunnel sous la Manche. On dirait, en vérité, que les Anglais nous considèrent comme leurs plus grands et leurs seuls ennemis. Mais ce ne serait encore rien. Le général Wolseley, devant la commission des deux Chambres, a déclaré mercredi que le tunnel constituerait un danger pour l'Angleterre, quelles que soient les précautions, attendu qu'en temps de paix une surprise est toujours possible. On ne peut exprimer plus crûment l'opinion que les Français sont des forbans à qui le droit des gens est inconnu, et qu'on doit regarder comme toujours prêts à se lancer, en pleine paix et sans crier gare, sur leurs voisins. Les Anglais nous jugent vraiment trop d'après les tendances de beaucoup d'entre eux. (Progrès militaire.)

## L'HONNEUR DE L'OUVRIER.

Voici une nouvelle caractéristique de l'intérêt que la République professe pour l'ouvrier et de la considération dont elle entoure le travail.

C'est à propos des livrets d'ouvrier, dont il est permis de penser que l'obligation est une atteinte à la liberté.

On s'est trouvé d'accord pour la supprimer. Rien de mieux.

Cependant il est juste que l'ouvrier sérieux puisse se distinguer facilement du subtil et du bohème.

A cet égard, la constatation de son assiduité au travail est pour lui un titre d'honneur, un véritable parchemin de noblesse.

Nous ne voyons pas ce qu'on peut opposer à la faculté laissée à l'ouvrier de faire enregistrer sur un livret qu'il est un travailleur persévérant, dont on n'a eu qu'à se louer. Et pourtant la gauche du Sénat a boudé, quand on a voulu lui donner le droit de faire établir un tel titre.

La République française surtout fulmine contre cette idée si simple et si juste et la traite de souvenir d'une époque réactionnaire.

Ainsi l'égalité démocratique promise par les républicains, c'est la mise au même rang de l'ouvrier qui travaille et de l'ouvrier qui paresse, c'est la supériorité du travailleur platonique.

Ce qu'ils réclament, c'est l'écrasement des ouvriers honnêtes par ceux qui fuient l'atelier pour encombrer le cabaret.

On n'empêche pas, disent-ils, le patron de demander des renseignements. Il ne faudrait plus que cela. Mais pourquoi interdire ce procédé si simple, si commode, si inoffensif, d'un petit cahier où sont inscrits les états de service de l'ouvrier ?

Et ces mêmes républicains ont voté le service obligatoire, par lequel tout citoyen, ouvrier ou non, est tenu d'avoir un livret constatant que jusqu'à quarante ans, il a, sans interruption, rempli son devoir militaire.

Si le livret est déshonorant dans un cas, pourquoi ne l'est-il pas dans l'autre, alors qu'il répond à la même nécessité ?

C'est que l'honneur de l'ouvrier ne compte plus aux yeux de nos réformateurs ; c'est qu'il n'est plus permis aux meilleurs parmi les ouvriers de porter sur eux un titre qui l'atteste.

Le niveau démocratique produit ici son effet ordinaire : il n'élève pas la masse à un degré supérieur ; il ramène violemment les supériorités, même celle du travail, au degré le plus infime.

C'est toujours l'égalité qui déshonore, l'égalité par en bas. ALFRED MARC.

## LE CHOLÉRA.

On ne peut plus douter aujourd'hui de la présence du choléra en Egypte. Il a éclaté à Damiette. Le 28 juin, on a compté dans cette ville 149 décès. Aujourd'hui le fléau se répand dans le Delta, et, si on ne prend pas des précautions sévères, il peut d'un jour à l'autre gagner l'Europe. Les communications maritimes avec l'Egypte sont trop fréquentes pour qu'on n'ait pas tout à craindre.

De grandes précautions sont prises par toutes les puissances contre l'invasion du choléra. Dans presque tous les ports, des quarantaines sont prescrites pour les navires provenant d'Egypte. Nous espérons que ces mesures nous préserveront du fléau dont l'importation en Egypte est due à l'incurie des autorités anglaises.

Les ministres ont tenu, hier matin, au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry, leur réunion habituelle du jeudi.

M. Hérisson, ministre du commerce, a communiqué aux membres du conseil le texte de la circulaire qu'il vient de faire aux préfets et aux directeurs de santé du littoral de la France.

Cette circulaire a pour but de rappeler les dispositions à prendre en vue de prévenir l'invasion du choléra.

A Marseille, le conseil sanitaires s'est réuni hier et a prescrit une quarantaine de cinq, sept ou dix jours, suivant la longueur du voyage, de manière à parfaire une durée de quinze jours de route, depuis le départ des navires venant d'Egypte, de Malte ou de Chypre.

Ismailia, 28 juin.

L'épidémie s'étant déclarée à Port-Saïd, il a été interdit à tous les navires allant à Suez de communiquer avec les stations du canal.

Les pilotes sont retenus à la station du Puits-de-Moïse, où ils feront une quarantaine de quinze jours.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 juin.

La Bourse est meilleure. Les rentes particulièrement sont plus fermes : le 3 0/0 à 78.82, l'amortissable à 80.95 et le 5 0/0 à 108.37.

Les valeurs de crédit sont en général mieux tenues : la Banque de France cote 5,290, le Foncier 1,375.

Les Obligations Foncières Nouvelles sont fermes à 355 les libérées et 348 les non-libérées.

Dans sa séance hebdomadaire, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 14 millions 992 mille francs de nouveaux prêts, dont 14 millions 424 mille francs de prêts fonciers et 567 mille francs de prêts communaux.

Le Petit Foncier (Compagnie foncière de France), dont les opérations augmentent toujours, est à 500 un placement très-avantageux.

La Banque de Paris est à 1,035, le Lyonnais à 560 et le Mobilier à 352.

Le Suez reprend légèrement en clôture et cote 2,395.

Le Gaz est à 1,380 et les chemins plus fermes : le Lyon à 1,415, le Midi 1,160, le Nord à 1,915 et l'Orléans à 1,442.

Les fonds d'Etat étrangers sont lourds : l'Italien à 92.85 et l'Egypte à 349.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### GOURSES DE VERRIE-SAUMUR

En 1883.

DEUXIÈME JOUR : DIMANCHE 1<sup>er</sup> JUILLET

### PROGRAMME.

A 2 heures 1/2.

**Prix du Château de Marson** (course de haies ; handicap ; gentlemen), un Objet d'art, offert par M. Baillou de la Brosse, pour hacks et hunters n'ayant pas, en 1883, pris part à une course publique autre que celles réservées aux hacks et hunters. Entrée : 20 fr. au second. Distance : 2,500 mètres.

A 3 heures.

**Prix du Cercle Saint-Hubert** (cross country, steeple-chase ; gentlemen), 1,500 francs, pour hacks et hunters, de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas pris part à une course autre que celles réservées aux

hacks et hunters depuis le 4<sup>e</sup> janvier 1883, et pour tous autres chevaux de même âge à réclamer pour 3,000 fr. Entrée: 50 fr. au second. Poids commun: 68 kil. Les chevaux inscrits au Stud-Book prendront 5 kil. de surcharge. Distance: 4,000 mètres.

A 3 heures 1/2.

**Steeple-Chase militaire** (2<sup>e</sup> série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie à quelque arme qu'ils appartiennent porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple militaire de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance: 3,000 mètres.

A 4 heures.

**Prix de Saumur** (steeple-chase à réclamer), 4,500 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. Entrée: 100 fr., forfait 25 fr. Les entrées au second. Poids: 4 ans, 74 kil.; 5 ans et au-dessus, 76 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les chevaux de demi-sang recevront 3 kil. de décharge et les gentlemen 3 kil., sans toutefois que le poids minimum puisse être inférieur à 60 kil. Distance: 3,600 mètres environ.

A 4 heures 1/2.

**Steeple-Chase militaire** (1<sup>re</sup> série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chase militaires. Poids commun: 75 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge.

Tout gagnant d'un steeple militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance: 4,000 mètres.

A 5 heures.

**Prix de Verrie** (grand steeple-chase handicap), 2,000 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Entrée: 150 fr., forfait 50 fr., moitié au premier, moitié au second. Tout gagnant après la publication des poids prendra 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge, sans toutefois que le poids minimum puisse être inférieur à 60 kil. Distance: 4,000 mètres environ.

Lundi 2 juillet: Tir aux Pigeons.

Mardi 3 juillet: Rallye-Paper. — Rendez-vous à 2 heures, route de Vernantes.

Pour tous renseignements et pour les souscriptions, s'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8, à Saumur.

### Tir aux Pigeons de Saumur.

Lundi 2 juillet, à 2 heures, prix de Saint-Hubert. — 7 pigeons. — Handicap. — Entrée: 5 louis.

Un Objet d'art au premier, qui recevra aussi 30 0/0 sur les entrées. — Le deuxième recevra 20 0/0 sur les entrées. — Le troisième recevra 10 0/0 sur les entrées.

Le Tir sera ouvert le samedi 30 juin, de 4 heures à 7 heures, et le lundi 2 juillet, de midi à 7 heures.

La Société prélèvera, conformément au règlement, un droit de 40 0/0 sur toutes les poules.

Le prix des pigeons est fixé à 2 francs lun.

M. Bouchereau, armurier du Tir, tiendra des fusils et des cartouches de poudre ordinaire et de poudre de bois à la disposition des Tireurs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHÉLIE, gérant du Cercle Saint-Hubert, à Saumur.

Par arrêté ministériel en date du 26 juin, les taches phylloxériques constatées dans la commune de Martigné-Briand (arrondissement de Saumur) et la zone de protection seront traitées par le sulfure de carbone.

Les frais de traitement sont à la charge de l'Etat.

Les épreuves écrites du brevet de capacité (aspirantes) auront lieu à la Préfecture, lundi prochain 2 juillet, à huit heures du matin.

### LA LOI MUNICIPALE.

M. Horteur a déposé, à la Chambre des députés, l'amendement suivant à la loi municipale: « Les conseils municipaux, dont les pouvoirs dans toute la France expirent au mois de janvier prochain, ne seront renouvelés que le dimanche 4 mai 1884. »

Le but de cet amendement est de permettre de rendre applicable la nouvelle loi municipale au renouvellement, ce qui serait impossible si ce renouvellement n'était pas retardé; car la loi municipale ne sera certainement pas votée pour la fin de la présente année.

### POITIERS.

M. Virgile Plé, la victime de l'accident du café du Caveau, est mort avant-hier soir, à 6 heures 1/2, au milieu d'atroces souffrances, malgré les soins les plus dévoués et les plus intelligents qui lui avaient été prodigués par sa famille et les médecins.

La mort de M. Plé sera vivement ressentie non-seulement par les siens, mais encore par ses nombreux amis qui avaient pu apprécier le charme de ses relations.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 1883 jusqu'à ce jour, 250 malades militaires de toutes armes ont été admis à l'Hôtel-Dieu de Poitiers. Sur ce nombre, 30 sont décédés.

Le jeudi 24 juin, M<sup>me</sup> Roy, de Vouneuil-sur-Vienne, se rendait à pied au marché de Châtelleraut. Surprise par un orage, M<sup>me</sup> Roy se mit à l'abri sous un noyer. Il y avait quelques minutes à peine qu'elle se trouvait sous l'arbre, lorsqu'elle fut renversée par la foudre. Des passants l'ayant aperçue gisant sur le sol, se portèrent à son secours et la firent transporter à son domicile. La pauvre femme avait le côté gauche paralysé.

### AVENTURE D'UN PÊCHEUR A LA LIGNE A TOURS.

Un de nos lecteurs, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, nous envoie la plaisante aventure de pêche suivante, dont il garantit la parfaite authenticité:

« Un pêcheur à la ligne, de notre ville, tout récemment marié — dont nous taïrons ici le nom — quittait furtivement le domicile conjugal, dimanche dernier, de très-bonne heure, dans le but de faire un agréable surprise à sa tendre moitié, en lui apportant pour son déjeuner une superbe friture de poissons.

« Dès la veille, lignes et appâts avaient été préparés, en cachette, par notre Nemrod aquatique qui, le matin, au saut du lit, n'eut qu'à se mettre en route.

« Trois heures sonnaient à l'horloge Saint-Martin, lorsque le pêcheur était en vue de la Loire.

« En homme qui a un plan bien arrêté, il se dirigea directement vers le pont de la Motte et s'arrêta — comme jadis Robinson Crusô — dans une petite île isolée et plantée de saules. C'était à cet endroit du fleuve, pensait-il, que devaient habiter les plus gros poissons.

« Là, après avoir tendu sa ligne, notre homme s'assit sur l'herbe et alluma sa pipe. Les yeux constamment braqués sur la flotte, il en suivait attentivement tous les mouvements et attendait le moment favorable de ferrer.

« Il était cinq heures du matin, et le filet destiné à recevoir le poisson n'avait pas encore reçu la visite du plus petit goujon.

« Notre homme commençait à s'impatienter, lorsque tout à coup le bouchon, qu'il n'avait pas perdu de vue une seule minute, s'enfonça si rapidement, que l'émotion lui fit tomber sa pipe dans l'eau.

« Saisir sa canne de la main droite et ferrer, fut pour le pêcheur l'affaire d'un instant. Il ne restait plus qu'à tirer le poisson. Sentant de la résistance, il faisait des efforts qui ne servaient qu'à retenir davantage sa ligne au fond de l'eau. L'idée lui vint alors que ce qui retenait si fortement l'engin pouvait bien être une anguille enroulée autour d'une pierre. Ne voulant pas casser sa ligne et perdre le poisson qui était au bout, notre homme, excellent nageur du reste, n'hésita pas à se déshabiller et à plon-

ger dans le fleuve, assez profond en cet endroit.

« Au bout de quelques secondes, il émergeait à la surface, tenant entre ses bras non un poisson, mais... une pendule! Oui, une vraie pendule, avec tous ses accessoires; poids, balancier, chaînes et la clef servant à la remonter. Tous ces objets se trouvaient réunis ensemble par une corde.

« On juge de l'étonnement du pêcheur en arrivant sur la berge avec ces objets. Il ne pouvait en croire ses yeux. — Une pendule, disait-il, mais c'est merveilleux, ça va achever de meubler notre chambre à coucher!

« Et vite il plia bagages, mit sa capture dans son panier et regagna promptement, comme un homme heureux, son domicile.»

On suppose que cette pendule aura été jetée à l'eau par quelque voleur.

### REDON.

Un drame sanglant a jeté la consternation dans la ville de Redon (Ille-et-Vilaine). Dimanche matin, les voisins des époux Meffray, aubergistes, entendirent successivement le bruit de plusieurs détonations. Ils se précipitèrent et virent avec épouvante la dame Meffray qui gisait à terre baignée dans son sang. Son mari venait de lui tirer deux coups de revolver dont un avait traversé la base du nez, et le second, mortel, avait atteint la région supérieure de la tempe droite.

Pendant que les premiers soins étaient prodigués à la victime, Meffray s'était retiré dans la pièce voisine où une nouvelle détonation se fit bientôt entendre.

Le meurtrier venait de se faire justice. La mort a été instantanée. La pauvre femme expirait quelques heures plus tard.

On ignore la cause de ce funèbre événement; cependant la différence d'humeur qui existait dans ce couple, le caractère sombre et jaloux du mari, celui de l'épouse, jeune et enjouée, mais dont la conduite n'avait jamais donné lieu aux soupçons, font prévoir que la jalousie a été le mobile qui a poussé Meffray au crime.

### LE PÊCHEUR A LA LIGNE

SONNET HUMORISTIQUE.

Il s'éveille en sursaut et fait un long chemin,  
Mais dans les prés baignés de rosée, il se mouille;  
Son lourd panier contient ses appâts et son pain,  
Une gourde, un morceau de gruyère ou d'andouille.

Sur le coup de midi l'eau remplace le vin,  
Son habit le met tout en nage, il s'en dépouille;  
A demi-cuit, le soir, las de pêcher en vain,  
L'infortuné, chez lui, s'en retourne bredouille.

Pour venger son échec, le dimanche suivant,  
Il s'échappe du lit conjugal à l'aurore,  
Et le crâne au soleil il pêche... il pêche encore...

Il revient à la nuit léger comme le vent,  
Fredonnant, tout joyeux, des airs de chansonnettes;  
Ce veinard, à sa femme, apporte six ablettes!

(Patriote.)

Auguste ROUSSEAU,  
Sabotier.

### Faits divers.

**Asphyxiés par les fleurs.** — Deux jeunes mariés, les époux Rigoux, jardiniers fleuristes, rue des Ecus, à Joinville-le-Pont, avaient dîné avant-hier avec leurs grands-parents. Ceux-ci se retirèrent vers huit heures du soir, et les époux, demeurés seuls, se promènèrent un instant dans le jardin.

Mais, comme la soirée était fraîche, ils se réfugièrent dans la serre, qui est longue de vingt mètres sur cinq de large, et s'y assirent.

Les malheureux commirent l'imprudence de s'y endormir. Le matin, un garçon jardinier trouva les deux époux immobiles dans leur fauteuil d'osier.

On écrit de Pougues (Nièvre) qu'un marchand de vin de la localité, ayant à livrer du vin dans les environs, trouva, en arrivant à l'adresse marquée, un homme à cheveux blancs âgé de quatre-vingt-deux ans, qu'il prit pour la personne qui lui avait fait la commande.

— Non, répond celui-ci, c'est mon père et je vais le prévenir.

Et alors arrive un autre vieillard, âgé de cent deux ans.

Ce dernier a un second fils âgé de soixante-quinze ans, et tous trois vivent ensemble.

### L'INTELLIGENCE CANINE.

M. Victor Meunier cite dans le *Rappel* un merveilleux exemple de la subtile intelligence du chien:

« Un berger atteint par les fièvres d'automne, fréquentes dans le canton, dut s'aliter. La récolte était faite. Le maître crut donc pouvoir laisser les moutons sortir et se répandre autour de la ferme; seulement, il chargea un de ses enfants encore en très-bas âge de les surveiller.

« Il avait compté sans le chien.  
« Aussitôt les moutons dehors, le chien s'empara du troupeau. L'enfant a beau crier, menacer, le chien n'en tient pas compte, emmène les bêtes. Vainement l'enfant les rappelle-t-il; elles n'entendent pas sa voix.

« Le père, à la fin, l'entend, accourt, voit dans l'éloignement le troupeau suivre la route accoutumée, escorté comme à l'ordinaire par le chien vigilant.

« Neuf fermiers peut-être sur dix se fussent emportés, eussent impérieusement rappelé l'animal. Celui-là, réfléchi, observateur, fut intéressé, eut la curiosité de voir la suite et, sans se montrer, de loin, suivit ses bêtes.

« Et il vit le chien conduire le troupeau dans les pâturages familiers. Il le vit se conformer en tout aux habitudes du berger, aussi exactement que s'il eût été là, se réglant sur ces habitudes connues comme sur des instructions à lui données. Il le vit changer de pâture aux heures fixées. Enfin, les choses se passèrent avec tant d'ordre, et, pour le dire, d'une façon si humaine, que l'homme jugea sa présence inutile et s'en retourna chez lui pour continuer son ouvrage, s'en rapportant à son berger à quatre pattes, absolument indifférent à l'absence du berger véritable que celle de l'animal eût tant embarrassé.

« Le soir, à l'heure de la rentrée habituelle, le troupeau, ramené par son fidèle gardien, se pressait à la porte du bercail.

« Le lendemain, le chien n'eut pas besoin de s'emparer du troupeau, on lui en donna la direction. Il l'exerça pendant les quinze jours que dura la maladie du berger. »

Beaucoup de personnes craignent l'été parce que, sous l'influence des chaleurs, l'appétit se perd et la digestion ne se fait plus régulièrement; d'autres éprouvent pendant cette saison des maux de tête insupportables, une lassitude générale, le sommeil est troublé et toute nourriture est à charge. Il est de toute nécessité de réagir énergiquement contre cet état maladif qui peut avoir plus tard les conséquences les plus funestes. Mais que faire? Il faut venir en aide à l'estomac en prenant à chaque repas une Pilule Suisse. Sous l'action réparatrice de ce puissant remède, dont la réputation n'est plus à établir, l'appétit revient rapidement, la digestion se rétablit et les maux de tête disparaissent. Demandez dans la première pharmacie venue une boîte de 50 Pilules Suisses à 1 fr. 50, et exigez sur l'étiquette le timbre de l'Etat français comme garantie.

### Théâtre de Saumur.

Très-prochainement,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Donnée par les

Artistes du théâtre du Gymnase

Sous la direction de

M. HENRI LUGUET

1<sup>er</sup> sujet et directeur de la scène à ce théâtre

### UN ROMAN PARISIEN

Pièce nouvelle en 5 actes, d'Octave FEUILLET, de l'Académie Française.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

J'avais été opéré d'une tumeur; elle était revenue. Je suis heureux de faire connaître que j'ai été parfaitement guéri sans opération dans la maison de santé du docteur CABARET, rue d'Armaillé, 19, Paris.

ARTIGUES, peintre, place de la Comédie, 3, Bordeaux.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

